

Résumé d'évaluation

Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel

Pays : Mali, Burkina Faso, Niger

Domaines : Dégradation des terres, Changement climatique

Évaluateur : SalvaTerra
Date de l'évaluation : Décembre 2020

Données clés de l'appui FFEM

Nom du projet : FONABES

Numéro de projet : CZZ 1813

Montant du financement FFEM : 1 500 000 Euros

Date d'octroi : 23/11/2012

Durée : 6 ans (2013 – 2019)

Contexte

Au Mali, au Burkina Faso et au Niger, la dégradation des forêts est un processus complexe où plusieurs facteurs interagissent en s'intensifiant du fait de la pression démographique et de la pauvreté. La collecte de bois énergie (bois de feu et charbon de bois) pour l'approvisionnement des grandes villes constitue l'un des principaux facteurs de dégradation des forêts et des sols. L'objectif général du projet FONABES était d'améliorer les conditions de vie des populations grâce à un approvisionnement durable et à des prix compétitifs en bois énergie des principaux centres urbains, créateur de revenus en milieu rural, garantissant le maintien/accroissement du carbone forestier et la conservation des forêts.

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage a été confiée au consortium d'acteurs CIFOR-CIRAD-ONFI.

Le suivi de la filière bois énergie au Sahel a nécessité une coordination entre toutes les structures qui interviennent à différents niveaux: national, régional (bassins d'approvisionnement des grands centres urbains) et local (communes rurales productrices de bois énergie). Différents types d'acteurs ont été partie prenante - depuis les bûcherons jusqu'aux grossistes en ville en passant par les commerçants-transporteurs, les responsables des MR/CAF ou les élus communaux, les agents des administrations chargées des forêts et les agents des services communaux.



Objectifs

- **Actualisation et mise en œuvre de schémas directeurs d'approvisionnement (SDA)** dynamiques et fonctionnels et leur déclinaison communale en **schémas directeurs d'aménagement forestier communaux (SDAFC)** pour les communes cibles du projet.
- Application des SDAFC au moyen de la mise en œuvre de **Plans d'aménagement et de gestion simplifiés** des ressources forestières actualisés et sécurisés foncièrement.
- Mise en place concertée et application d'une **fiscalité décentralisée**, et de l'évaluation des possibilités d'intégration des actions relatives à l'approvisionnement durable en bois énergie des centres urbains dans le mécanisme REDD+.
- Mise en place de **cadres de concertation, de mécanismes de suivi** et par le renforcement des capacités au niveau national.
- **Echanges entre les 3 pays** et diffusion dans les autres pays Sahéliens.

Appréciation de la performance

Pertinence

Le projet a été jugé globalement pertinent, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'outils, de suivi environnemental, de suivi des prix, de capitalisation. La pertinence a été néanmoins questionnée concernant l'élaboration de Schéma Directeurs d'Aménagement Forestier Communal (sans lien avec les PDC- Plan de développement communal et peu appropriés par les acteurs locaux) ; les appuis-conseils sur le respect des PAGS- Plan d'Aménagement et de gestion simplifiée, sans mesures d'accompagnement pour ceux qui évoluent dans des écosystèmes dégradés, où il y a peu d'activités alternatives ; la sécurisation foncière de massifs villageois et la révision de la fiscalité (pertinentes dans l'absolu, sous réserve d'être suivies dans le temps) ; la création/animation de Commissions de bassin (des surfaces d'approvisionnement concernées par le projet trop faiblement représentatives).

Cohérence

Il a été noté que l'équipe Projet a fait preuve de beaucoup d'abnégation pour mettre en œuvre ce projet, touchant à des problématiques complexes et croisées, dans un contexte difficile (forte pauvreté et difficulté de gouvernance, insécurité), avec qui plus est un budget réduit de moitié par rapport à ce qui était prévu. Cela étant dit, la cohérence interne du Projet a semblé insuffisante pour faire face aux deux principaux risques identifiés lors du montage : risque de marginalisation et de faible ancrage institutionnel.

Efficacité

Au moment de l'évaluation, les 2 premiers objectifs cités en 1^{ère} page étaient partiellement mis en œuvre, et les objectifs sur la fiscalité et les cadres de concertation et de suivi étaient les moins avancés. Il n'y avait pas encore d'échanges entre pays. Le projet a passé beaucoup de temps à formuler des outils, sans qu'ils soient bien diffusés/appropriés par les acteurs cibles. L'appui des acteurs clefs dans la mise en œuvre des actions d'aménagement a démarré tardivement et a été trop ponctuel pour remettre en cause les habitudes de gestion non durables. Il ressort donc que l'efficacité globale du projet a été assez limitée.

Efficience

Il n'a pas été possible d'évaluer l'efficience de la mise en œuvre des actions du projet, faute de suivi budgétaire analytique.

Impact

Etant donné les nombreux retards accusés par le projet, il a été délicat d'en apprécier l'impact.

Viabilité/durabilité

La durabilité n'a pu être évaluée que sur quelques thématiques. Il a notamment été noté que les SDACD -Schéma directeur d'approvisionnement en combustible domestique- sont des éléments utiles mais encore assez faiblement appropriés, car ils n'avaient pas encore été convertis en base de données et SIG -systèmes d'information géographique- permettant leur mise à jour et leur utilisation dynamique et pérenne.

Valeur ajoutée de l'appui FFEM

La problématique du bois-énergie et de ses impacts sur la gestion durable des forêts est complexe et l'appui du FFEM a permis d'initier un travail qui doit être approfondi pour accroître l'appropriation et la concertation.

Recommandations & enseignements

Des recommandations ont porté sur la fin du projet. Sont présentées ci-dessous certaines qui ont visé à la conception d'une seconde phase de ce projet.

- Pays cibles: s'assurer que les Autorités de chacun des pays pressentis sont volontaires pour porter des réformes en faveur de la décentralisation de la gestion des forêts et de la fiscalité forestière, puis prévoir le cas échéant des conditionnalités au décaissement dans chaque pays
- S'assurer au moment du montage que le niveau d'ambition des actions est en adéquation avec le budget en présentant ce dernier selon une logique analytique et pas seulement comptable, et que les cofinancements sont confirmés (lettres d'intention) et liés précisément à certaines activités.
- Se questionner sur l'opportunité d'inclure des institutions sous-régionales (CILSS, UEMOA, CEDEAO) dans la maîtrise d'ouvrage et s'assurer que les Services en charge des Eaux & Forêts, de l'énergie, de la décentralisation et des finances soient associés à la maîtrise d'ouvrage du Projet
- S'assurer que la maîtrise d'œuvre se dote d'un manuel de procédures administratives et comptables et d'un système détaillé de Suivi & Evaluation.
- S'assurer dans le montage du Projet et lors de son exécution que l'attention ne soit pas portée principalement sur l'élaboration d'outils mais sur leur utilisation et leur appropriation par les premiers concernés
- Lors du montage puis lors de l'exécution, bien identifier les jeux d'acteurs et bien cibler les appuis-conseils à apporter à chaque acteur pour en assurer la pleine mobilisation.

